

# **Un conseil de développement pour le parc naturel régional ?**

**Cipières**  
**13 août 2009**

Laurent Bielicki ARDL PACA

## Les questions du jour

- Un conseil de développement, qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?
- Un conseil de développement, comment faire ?

## Le Conseil de Développement : les repères

- Le conseil de développement est le produit, un héritier de deux mouvements importants :
  - C'est un héritier des mouvements du **développement local**
  - C'est l'un des produits de l'histoire des formes de **démarches participatives** en émergence depuis une vingtaine d'années

# Le développement local : les notions fondamentales

- « il n'existe pas de territoires sans avenir mais seulement des territoires sans projet »
- Une **démarche volontaire** et **ascendante** qui génère un **processus** de développement
- Fondée sur la **mobilisation**, la mise en **réseau**, le **partenariat** des acteurs locaux
- Approche **territoriale**
- Approche **multisectorielle, globale**
- Approche **participative**
- Logique de **projet**

## 2000-2006 / une nouvelle ambition pour les territoires par :

- L'affirmation des territoires de projet dans une approche de développement durable:
  - Pays
  - Agglomérations s'engageant dans un projet d'agglomération
  - Parcs naturels régionaux

# TERRITOIRES DE PROJET EN PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



Cartographie ETD / Mars 2007

Source : DGCL, ETD, FPNRF

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Pays (ETD, 1<sup>er</sup> janvier 2007)</b> | <b>Agglomération (DGCL, 1<sup>er</sup> janvier 2007)</b> | <b>Parc naturel régional (FPNRF, 1<sup>er</sup> février 2007)</b> |
| Pays reconnu                                   | Communauté urbaine                                       | Parc naturel régional   |
| Pays en projet                                 | Communauté d'agglomération                               |   |

# Le Conseil de Développement : le cadre légal

- est créé de **manière obligatoire** dans toute démarche de projet de pays ou d'agglomération  
= le CD n'est pas obligatoire dans les PNR
- est composé de membres issus des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs ( reflet de la diversité de la société locale)
- est créé par les communes et leurs groupements ayant des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique
- Il est organisé librement
- Pour les pays : il est associé à l'élaboration de la charte, peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays, est informé de l'avancement des actions engagées, est associé au suivi de la portée des actions
- Pour les agglomérations, il est consulté sur l'élaboration du projet d'agglomération, peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement.

# Les finalités du Conseil de Développement

- L'idée de Conseil de Développement **ne remet pas en cause la démocratie électorale** mais vise à l'enrichir par des pratiques répondant à de nouvelles aspirations citoyennes
- Le Conseil de Développement **n'est pas une instance de représentation**, mais un **organe composé de l'ensemble des acteurs locaux réellement impliqués dans le développement** du territoire
- Le Conseil de Développement **n'a de sens que par rapport au projet politique du territoire** que représente la charte de pays ou le projet d'agglomération.

# Les fonctions d'un conseil de développement :

## Fonctions principales

Fonction d'identification et de rassemblement des acteurs du territoire (mobiliser)

Fonction de diagnostic partagé

Fonction de conseil par la production d'avis et de propositions

Fonction de suivi du projet de territoire et des actions du contrat

## Fonctions complémentaires

Fonction d'information et de liens en direction de la population

Fonction d'animation territoriale

# En PACA, comme ailleurs : une grande hétérogénéité des CD

- Des conseils « experts » (compétences) / des conseils citoyens
- Des conseils partenaires (associés aux politiques locales) / des conseils « alibis » ou « otages »
- Des conseils indépendants / des conseils « godillots »
- Des conseils reflets de la société civile / des conseils « doubles » de la société politiques

## Des exemples concrets du travail des CD

- système productif local : pôle senteurs saveurs
- pôle de compétitivité, pôle excellence rurale;
- accueil des porteurs de projet, repérage et sélection de projets de développement
- Développement de filières (bois énergie, citrons, marque territoriale, tourisme...)
- Déplacement, mobilités
- Habitat, logement, foncier, SCOT
- Services à la population
- Politique de la jeunesse (CEL)
- Environnement, risques naturels
- Développement durable, (indicateurs, critères, agenda 21)
- Information, communication, animation territoriale
- Suivi et Evaluation du projet de territoire
- Etc.

## La valeur ajoutée des CD

- Enrichissement des projets
- Connaître identifier les attentes et besoin du territoire
- Mise en évidence de question ou de dynamiques qui seraient pas soulevées autrement
- Le dialogue, rencontre, partage mise en réseau entre acteurs
- Aide à la décision
- Repérer des actions à mener
- Repérage des porteurs de projets et facilitateur de la rencontre avec les partenaires financiers
- Prise de recul et réflexion prospective
- Apport de compétences et d'expertise
- Souci d'une approche territoriale à l'échelle du territoire de projet qui dépasse les positions traditionnelles plus « localistes » (esprit de clocher)
- Animer et construire le territoire

# Les questions à traiter pour constituer un conseil de développement

- Le mode de constitution (de la désignation à l'appel à candidature)
- La composition (représentativité ou engagement individuel)
- Les rôles et missions
- La structuration (statut, règlement intérieur, gouvernance)
- Les modes de fonctionnement (internes, externes : relations aux élus et relations à la société locale)
- Les productions du conseils
- Les outils et les moyens

## Les conditions de la réussite

- Une volonté et un portage politique
- Clarté et transparence des règles
- Définition d'une méthode de travail spécifique
- Mobilisation et adhésion des acteurs locaux (on ne se mobilise que si l'on a confiance dans le fait d'être entendu)
- Un dialogue régulier et formalisé entre les instances décisionnelles du Parc (politiques et techniques) et le conseil de développement
- Ne pas multiplier les instances
- Ne pas déconnecter le fonctionnement du parc du processus participatif
- Associer les acteurs locaux le plus en amont possible

## Les freins repérés (1)

Les freins externes locaux

- Des élus réticents : le problème de la décision
- Le risque de l'instrumentalisation du processus participatif par le pouvoir politique local
- Le déficit de relations et de dialogues formalisées entre élus locaux et groupes participatifs
- Le déficit de dispositifs pérennes de participation
- Réduction des logiques de projet à la gestion technique et financière

## Les freins repérés (2)

Les freins internes au CDD

- le défi de la mobilisation, le problème de la composition, de l'ouverture et de l'inclusion
- Des processus souvent élitistes, le découragement lié à la complexité
- Le risque d'instrumentalisation interne du processus participatif
- Le manque d'appropriation, pas assez d'indépendance ou d'autonomie
- le manque de temps pour l'apprentissage, reconnaissance mutuelle, la confiance
- La faiblesse des moyens humains et financiers ; le déficit conceptuel, l'absence de contenus formels et méthodologique sur la participation

# Retrouver et partager des principes, pour guider l'action et l'évaluer

Principes :

- d'intérêt général
- d'efficacité
- de qualité de l'animation (fonction partagée)
- d'ouverture et d'inclusion
- de délibération (une discussion argumentée)
- d'appropriation et « d'autonomie »
- d'écoute, de respect et de convivialité
- de publicité, de transparence, de traçabilité